



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Emergency Response Division/Division des

Interventions en cas d'urgence maritime

Centennial Towers 7th Floor - 7W11

200 Kent Street

Ottawa

Ontario

K1A0S5

Title - Sujet EREP: Boom Reel Trailer System(s)	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7047-190090/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client F7047-190090	Date 2020-04-16
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$ERD-009-27653	
File No. - N° de dossier 009erd.F7047-190090	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-05-27	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Tom Liagridonis	Buyer Id - Id de l'acheteur 009erd
Telephone No. - N° de téléphone (819) 360-1231 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Les modifications suivantes sont apportées à la demande de proposition numéro F7047-190090 :

1. **La date de clôture des soumissions a été reportée au 27 mai 2020.**
2. **Les sept (7) questions suivantes ont été posées:**

Question n° 1

TSOR 3.6.3.1. Chaque cadre de support doit être fait de membres structuraux tubulaires en aluminium extrudé soudé (ou roulé).

Le cadre de support peut-il être fabriqué de poutre acier en I en aluminium extrudé soudé (ou roulé)?

Réponse n° 1 –

Oui.

Question n° 2

TSOR 3.6.6.7. Le mécanisme de pivotement doit être :

a) Equipé d'un mécanisme de freinage pour le maintenir en position statique.

Est-il permis de maintenir le mécanisme de pivotement dans une position statique en utilisant un verrou hydraulique similaire à celui d'une grue ou d'une pelle hydraulique au lieu d'engager un verrou mécanique ou un frein à friction? Il est entendu que la position de transport/stockage nécessite un verrouillage mécanique conformément au point 3.6.6.6.

Réponse n° 2 –

Oui, à condition qu'il soit également équipé du frein mécanique conformément au point 3.6.6.6.

Question n° 3

TSOR 3.3.2.8. Les dimensions du système doivent permettre de la tirer n'importe où au Canada par un conducteur de la GCC détenant un permis de conduire de classe 5/classe G sans nécessiter de permis pour véhicules de dimensions ou poids excédentaires.

Le Canada dispose-t-il d'une certaine flexibilité en ce qui concerne la stipulation du point 3.3.2.8

Réponse n° 3 –

Oui. A discuter après l'attribution du contrat.

Question n° 4

Est-il nécessaire de prévoir un espace de pont sur la remorque pour accueillir l'opérateur ou d'autres membres du personnel?

Réponse n° 4 –

La remorque ne doit pas être plus grande que nécessaire pour contenir la palette et le conteneur d'entreposage (s'il y a lieu), mais le poste de l'opérateur pour la palette et le conteneur d'entreposage doivent être accessibles. Si un espace supplémentaire au sol de la caravane est nécessaire pour cela, cela est acceptable.

Question n° 5

TSOR 3.1.4.3. Le plancher de la remorque et toutes les surfaces sur lesquels le personnel doit se tenir debout doivent être antidérapants.

La tôle gaufrée est-elle considérée comme une surface antidérapante acceptable?
Pouvez-vous préciser ce qui est acceptable à cet égard?

Réponse n° 5 –

Non, les exemples d'antidérapage incluent, mais ne se limitent pas à: Grille de sécurité en acier, ruban antidérapant, tapis en caoutchouc et revêtements de sol antidérapants similaires à ceux utilisés dans les plateformes de camions.

Question n° 6

Pour faire suite à la question 9 du deuxième amendement, je demande toujours que la clause 3.13.4.1 du TSoR sur les métaux dissemblables soit supprimée. Il existe de nombreux endroits où des métaux dissemblables peuvent être en contact (c'est-à-dire à l'extrémité de la bobine du dévidoir d'estacade supportée par un palier, où nous avons une bobine en aluminium, une bride/arbre en acier inoxydable, et un coussin et un palier en acier) et où l'atténuation est difficile ou affecterait la résistance du système. Les métaux dissemblables ne provoquent une corrosion galvanique que dans un environnement immergé. Nous n'avons jamais connu de corrosion galvanique sur nos dévidoirs d'estacade.

Réponse n° 6 –

Cette exigence reste inchangée. Nous nous attendons à ce que les remorques soient exposées au sel et à l'eau des routes et des embruns marins salés de l'océan (pendant leur utilisation et leur stockage). Ces conditions peuvent contribuer à la corrosion galvanique si elles ne sont pas traitées de manière appropriée. Comme indiqué précédemment, le point 3.13.4.1 du EBT vise uniquement les composants fabriqués (lorsque différents métaux composent la remorque ou que les composants sont boulonnés à la remorque), et non les composants disponibles sur le marché tels que les moteurs.

Question n° 7**TSOR 3.3.1.1**

Pouvez-vous confirmer si le Canada s'attend à ce qu'une remorque puisse être convertie d'un style de traction standard de pare-chocs à un style de col de cygne ou si le Canada s'attend à ce qu'il y ait deux remorques différentes. Dans ce dernier cas, pouvez-vous indiquer la quantité de remorques de traction standard de pare-chocs par rapport à la quantité de remorques à col de cygne qui sera requise?

Réponse n° 7 –

Le Canada exige deux conceptions différentes de remorques (traction standard de pare-chocs et col de cygne), conformément à la section 3.3.1.1 du EBT.

Les quantités requises de remorques de traction standard de pare-chocs et de remorques à col de cygne sont les suivantes:

Traction standard de pare-chocs: 7

Col de cygne: 6

Les quantités optionnelles de remorques de traction standard de pare-chocs et de remorques à col de cygne sont les suivantes:

Traction standard de pare-chocs: Jusqu'à 9

Col de cygne: Jusqu'à 6

**TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS
DEMEURENT INCHANGÉES.**